

DISPOSITION

Qualification EO 2019

1. ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

Selon la disposition qualification EO, le processus d'inscription est le suivant:

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire auprès de la CTAMO comme team (chien et conducteur) pour pouvoir compter pour les points.

Utilisez le formulaire en ligne pour l'inscription. L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

L'inscription oblige au paiement de la taxe d'inscription et des finances d'inscription !

Un retrait de la qualification doit être annoncé en tout cas et au plus tard avant l'expiration du délai de paiement. **Sans annulation, la finance d'inscription et la taxe d'enregistrement seront facturées.**

2. CONTACT CTAMO

Sascha Grunder, wettkampf@tkamo.ch, 079 500 71 63

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- tous les chiens des classes 2 et 3 avec ou sans pedigree FCI (LOS)
- une modification de conducteur de chien n'est plus possible après le premier concours de qualification

4. TAXE D'INSCRIPTION ET FINANCES D'INSCRIPTION

Taxe qualification EO CHF 20.-- par team

Finances d'inscription 2 concours de qualification à 2 épreuves CHF 65.--

La taxe et les finances d'inscription de totalement CHF 85.-- doivent être payées dans les délais fixés.

Un remboursement est seulement possible dans des cas accordés par la CTAMO.

5. DÉBUT D'INSCRIPTION ET CLÔTURE D'INSCRIPTION

Le délai est du 1er janvier au 31 mars 2019 et doit être strictement respecté.

6. FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

La facturation est faite par la CTAMO par email.

Le délai de paiement est jusqu'au 30 avril 2019.

Des paiements parvenus trop tard entraînent l'exclusion aux concours de qualification.

7. INSCRIPTION ET ANNULATION AUX CONCOURS

L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

Annulations aux concours de qualification doivent être faites par le participant directement auprès de l'organisateur.

Les réservations pour camping doivent être payées séparément auprès de chaque organisateur.

8. MUTATIONS

Les mutations doivent être envoyées jusqu'à 18.00 heures par email auprès du bureau de contact de la CTAMO (voir 2.)